

VILLAGE DE FOREZ

Cahier d'histoire locale - Association des
usagers du Centre Social de Montbrison (42)

N° 38 avril 1989

- p. 2 Dans les ruines du théâtre antique de Moingt.
Marguerite-Victor FOURNIER
- p. 5 Du "Mondonium" d'autrefois subsistent la tour,
la porte et l'église de Moingt.
Marguerite-Victor FOURNIER
- p. 7 La création des petits séminaires du diocèse de
Lyon (1795-1824).
Joseph BAROU
- p.12 Images de la vie quotidienne au XIXe siècle en
Forez : le livre de comptes de François Gonnard,
apprenti veloutier à St-Etienne en 1856-1857.
Claude LATTA
- p.18 Chandieu au XVIIIe : La vie, la fiscalité (III)
Jean GUILLOT - Georgette SIMONET
- p.24 Bibliographie forézienne.
- Illustrations :
- p. 2 théâtre-mixte de Moingt, Jean RENAUD, Moingt Aquae
Segetae "Le Vichy des Ségusiaves", Centre d'études
foréziennes, 1970.
- p. 6 dessin de Elie LAVIGNE.

VILLAGE DE FOREZ : Bulletin trimestriel.

Siège social : Centre Social de Montbrison
Rue Puy-du-Rozeil
42600 MONTBRISON

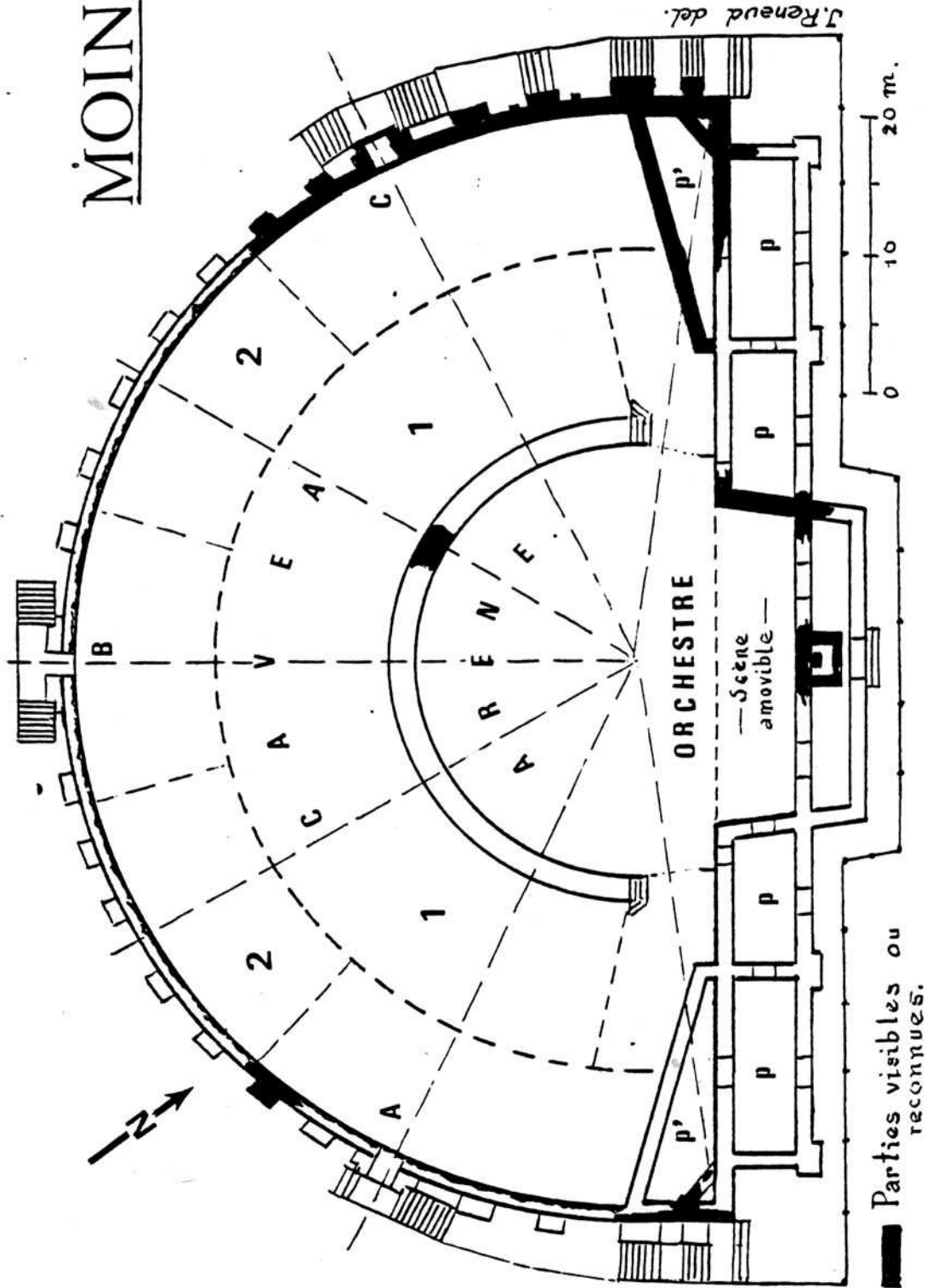
Courrier-coordination : Joseph BAROU

Directeur de la publication : Claude LATTA

dépôt légal : 2ème trimestre 1989.

impression : Centre départemental de documentation pédagogique
de la Loire.

MOINGT



THEATRE-MIXTE

DANS LES RUINES DU THEATRE ANTIQUE DE MOINGT

Témoins immobiles d'un passé de grandeur, les ruines du théâtre antique de Moingt se dérobent aux yeux du touriste. Elles sont, d'ailleurs assez difficilement accessibles, encerclées par les propriétés privées et défendues par les vignes qui depuis fort longtemps (depuis le XVe siècle dit-on) ont été plantées dans l'arène.

Que reste-t-il au juste, de ce monument jadis célèbre ?... Une muraille de pierres d'environ 20 mètres, recouverte d'un épais manteau de lierre et percée d'une ouverture que l'on appelait du temps des Romains "vomitorium". C'était une des trois portes d'entrée du public.

Partant de ces vestiges et s'aidant également du résultat des fouilles pratiquées en 1885 par MM. Rochigneux et Girardon, membres de la Diana, des érudits ont reconstitué le plan de l'édifice primitif, entre autres M. Jean Renaud, dans une étude très documentée publiée dans le bulletin de la société en juin 1960 sous le titre : Le théâtre mixte d'Aquae Segetae (Moingt).

Dans cette étude savante, faite avec une précision de mathématicien doublé d'un historien, nous nous bornons à extraire quelques notes destinées à renseigner nos compatriotes sur ce que fut à l'époque gallo-romaine, le monument dont les ruines sont aujourd'hui désignées sous le nom de "Mur des Sarrasins".

Construit dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère, le théâtre de Moingt était un théâtre mixte, c'est-à-dire qu'il servait à la fois aux représentations scéniques et aux jeux de l'arène. A noter que ce type de théâtre à double destination ne se rencontre que dans le Centre et le Nord de la Gaule où il s'est propagé peu à peu, surtout à partir des règnes de Claude et de Néron (41 à 68).

Celui d'Aquae Segetae (les Eaux de Cérès) nom ancien de Moingt fut un des premiers construits. Le matériau employé à cette construction est le granit feldspathique des carrières du "Moulin de la Roche" au sud du théâtre, remarquable par la finesse de son grain, la résistance et la commodité de sa taille.

Les pierres sont liées par un mortier simplement composé de chaux et de sable provenant des mêmes carrières que la pierre.

La partie conservée représente à peu près le quart de l'hémicycle qui se développait sur 79,92 m (270 pieds romains). L'épaisseur du mur de la "cavea" variait de 0,75 m à 1,19 m. Conformément aux principes de Vitruve, la "cavea" était orientée à l'est pour "éviter les ardeurs du midi" et adossée à une colline.

Les trous que l'on voit dans le mur, et dont M. Renaud a fait un relevé très exact, étaient destinés à soutenir les gradins sur lesquels prenaient place les spectateurs. Il s'agissait de gradins de bois (et non de pierre comme la plupart des théâtres romains) pouvant recevoir 7300 spectateurs. Si l'on ajoute à ce nombre 500 spectateurs sur le "podium" et dans l'arène orchestre à l'occasion des jeux scéniques, c'est un total de 7800 à 8000 personnes qui se réunissaient en ces lieux.

Imaginons-nous ces Gallo-Romains de la riche ville d'eau qu'était alors "Aquaе Segetae" assistant dans leur magnifique théâtre (probablement orné, à l'époque, de statues de dieux ou d'empereurs), aux exploits des gladiateurs combattant dans l'arène ou écoutant la déclamation des acteurs sur le "proscaenium".

Graves et attentifs, ils levaient parfois les yeux sur le calme paysage que nous contemplons du même point, et voyaient se profiler sur l'azur du ciel cette belle chaîne "semi-forézienne, semi-lyonnaise" des Montagnes du Matin, où "St-Galmier-les-Eaux" mettait sa tache claire.

A mesure que le soleil tournait, on déplaçait au-dessus de leurs têtes le voile (velarium) supporté par des mâts et des cordages, de façon à les protéger contre l'ardeur de ses rayons.

Ceci se passait, il y a vingt siècles. Certes, le temps qui détruit toute chose, a largement contribué à la disparition de ce bel édifice ; cependant son oeuvre de destruction fut facilitée par celle des Barbares qui, lors des grandes invasions, s'acharnèrent sur "Aquaе Segetae" et sa station thermale, dans la seconde moitié du IIIe siècle.

Si l'on désigne sous le nom de "Mur des Sarrasins" les ruines du théâtre antique, il faut entendre que ce nom de "Sarrasins" était alors la dénomination commune des Barbares qui périodiquement envahissaient la Gaule, qu'il s'agisse d'Alamans, de Francs, de Burgondes, de Goths ou de Visigoths... Les véritables Sarrasins, Maures ou Arabes, ne furent pas les destructeurs du théâtre de Moingt et n'y vinrent certainement jamais. Quoi qu'il en soit, leur nom est resté attaché aux vieilles pierres patinées par les siècles, mais encore là pour attester la grandeur passée de la cité moingtaise.

Marguerite-Victor FOURNIER

Moingt :

DU "MONDONIUM" D'AUTREFOIS SUBSISTENT

LA TOUR, LA PORTE ET L'EGLISE DE MOINGT

Notre proche voisine, la cité moingtaise, a changé plusieurs fois de nom et a connu des fortunes diverses au cours des âges.

Sa première fondation remonterait, d'après les historiens, à l'an 1000 avant Jésus-Christ et serait l'oeuvre d'une tribu "d'Insubres" qui, chassés d'Italie, se seraient répandus en Gaule. Ces premiers conquérants de notre sol devaient être, bien plus tard, absorbés et remplacés par les Ségusiaves.

Lorsqu'à leur tour, les légions de César vinrent conquérir la Gaule l'humble village gaulois de Moingt (ou "Mediolanum") fut complètement éclipsé par la ville nouvelle que bâtirent les Romains, à 1300 mètres de lui, et qu'ils appelèrent "Aquae Segetae", en l'honneur de la déesse des moissons.

Ils y élevèrent des habitations somptueuses, ornées de marbres diversement colorés, des Thermes et le Théâtre mixte. En même temps, la campagne se couvrait des maisons de plaisance des seigneurs romains qui appréciaient particulièrement le climat du Forez, leur rappelant celui des plaines arrosées par le Tibre. Plusieurs lieux-dits portent encore, de nos jours, le nom de leur ancien propriétaire : Cindrieu, Curcieu, Flévieu, Rufieu, Balbinieu, etc.

"Aquae Segetae" connut pendant trois siècles une éclatante prospérité. Ses eaux minérales attiraient des milliers de curistes. Le seul fait que le théâtre ait été construit pour contenir 8 000 spectateurs prouve l'importance de cette station thermale et balnéaire romaine.

Au IIIe siècle de notre ère, une invasion de barbares mit un point final à cette brillante civilisation.

&&&

Au Moyen Age, nous retrouvons un autre Moingt : le "Mondonium" de nos pères avec son château, son enceinte fortifiée, ses églises et sa maladrerie, fondée au XIIe siècle par le comte Guy de Forez, pour soigner les lépreux (emplacement de la Fontfort actuelle).

La haute tour, servant aujourd'hui d'horloge aux habitants de Moingt, s'appuie au rempart, dont la porte cintrée donnait accès dans l'enceinte du château (Castrum Mondonii).

Moingt a gardé du Moyen Age ses rues étroites et tortueuses et son église romane du XIIe siècle consacrée à Saint Julien, martyr d'Antioche. Elle comporte trois nefs soutenues par des piliers carrés ; la façade en est simple ; les baies du clocher sont à colonnettes ; l'intérieur est sobre et offre peu de sculptures, si ce n'est quelques chapiteaux intéressants.

Une autre église, jadis paroissiale, existait à Moingt, à l'emplacement occupé par la mairie et l'école ; en ruines dès le XVIIIe siècle, elle fut définitivement démolie à la fin du XIXe siècle.

Une charte du 29 septembre 1369 parle d'une autre église, "Saint-Maurice de Moingt", dont l'emplacement est inconnu.

Le territoire que comprenait la seigneurie de Moingt était d'une assez grande étendue. L'église Notre-Dame de Montbrison en faisait partie, ainsi que les quartiers en deçà de la rivière ; la rue de l'ancien hôpital et de la porcherie dépendaient et appartenaient à la paroisse Saint-Julien de Moingt qui avait comme annexe l'église Sainte-Anne (ancienne chapelle de l'hôpital).

&&&

Le Moingt d'aujourd'hui ne se contente pas de dormir sur les souvenirs du passé. C'est une cité industrielle très vivante et en pleine prospérité. Les sportifs modernes y ont remplacé les athlètes qui se disputaient la palme dans les jeux du cirque... Les camions y ont remplacé les chars romains... l'histoire continue à s'écrire à l'ombre des vieilles pierres, dans la paix du travail et de l'amitié.

Marguerite-Victor FOURNIER



Moingt

M. Fournier

La création des petits séminaires du diocèse de Lyon (1795-1824)

Sous l'Ancien régime la formation des clercs est assurée d'abord dans les collèges¹ puis au grand séminaire de Lyon.

Le séminaire de Saint-Irénée, fondé en 1659 par Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon, tient la première place. Les prêtres de Saint-Sulpice y enseignent la philosophie et la théologie dogmatique et morale, en cinq années (le quinquennium). Il sert de centre de retraite aux prêtres du diocèse et il est, en 1738, agrégé à l'université de Valence.

Le séminaire de Saint-Charles créé en 1670 à l'initiative du prêtre lyonnais Charles Demia (1636-1695), est surtout destiné à former les prêtres qui enseignent dans les petites écoles lyonnaises.

La période révolutionnaire entraîne l'effondrement du système éducatif ancien. Les collèges disparaissent avec l'abolition des ordres religieux. On ne peut plus former de prêtres.

Quand survient le Concordat (1801), il reste un clergé diocésain vieilli et décimé par les persécutions et les départs, profondément divisé entre ceux qui ont été jureurs et ceux qui sont restés réfractaires. Il y a alors une urgence : créer des maisons d'éducation qui permettent la formation d'une nouvelle génération de prêtres afin que l'on puisse donner un desservant à chaque église de l'immense archidiocèse de Lyon². Pourtant tout n'est pas à créer.

Les écoles cléricales nées pendant la Révolution

Dès la fin de la Terreur, il y a, presque spontanément, une éclosion de petites écoles cléricales, pauvres, mal organisées, semi-clandestines mais bien vigoureuses : Neulise (1795), Saint-Martin-en-Haut (1797), Roche-en-Forez (1799), Marboz (1800), Verrières (1803).

Ces établissements ont presque tous la même origine. Il s'agit de l'initiative de prêtres des missions organisées par le vicaire général Linsolas. Ils regroupent auprès d'eux, dans des villages isolés, quelques jeunes garçons afin de leur enseigner le latin. Ce n'est pas sans danger :

...les plus zélés missionnaires ajoutaient à leurs rudes et périlleux travaux du ministère pastoral, le soin d'expliquer Virgile et Cicéron à quelques élèves. Par ces temps de fer, on trouvait des enfants du peuple, dont l'âme aussi intrépide que celle de leurs

¹ Le collège de Montbrison, fondé en 1622, est tenu par les Oratoriens, celui de Roanne, créé en 1607, est dirigé par les Jésuites jusqu'en 1762 puis par les Joséphites. Les pères de l'Oratoire tiennent aussi une "académie" à Notre-Dame-de-Grâces, près de Chambles.

² En 1801, le diocèse de Lyon est encore plus vaste qu'il ne l'était avant 1789 (voir carte ci-après). Il comprend alors les trois départements : Rhône, Loire et Ain.

*maîtres ne reculait pas devant cette candidature à la prison et à la guillotine, qu'était alors la prêtrise..*³ De pieux laïcs prêtent leur concours en offrant généreusement des locaux, des moyens de subsistance.

L'abbé Devis, vicaire à Saint-Pierre de Montbrison, refuse de prêter serment à la constitution civile du clergé et se réfugie à Neulise, son village natal. En 1795, il a cinq élèves autour de lui. L'année suivante il s'installe dans le presbytère, en ruines de Saint-Jodard :

*Les voilà presque sans ressource que celle du passereau oui attend de la main céleste le petit grain de mil. Maîtres et élèves n'ont pour toute nourriture qu'un pain grossier et des pommes de terre. Souvent retentit le cri bien connu "les Bleus ! les Bleus ! C'est le signal de la fuite... L'abbé Devis avait cédé à ses élèves l'appartement le plus commode de la maison. Pour lui, il se retira avec quelques-uns d'entre eux dans un galetas au mauvais grenier exposé à tous les vents, où l'on montait par une trappe... C'était là que le pauvre supérieur prenait son repos sur une couche formée d'un peu de paille et d'une méchante couverture..."*⁴.

. Quelque temps après, deux soeurs, Marie et Jeanne-Marie Chazelles fondent une petite communauté selon la règle de Saint-Charles et offrent leur maison pour abriter le séminaire. Saint-Gildas est né.

A Saint-Martin-en-Haut, dans les monts du Lyonnais, le père Animé, confesseur de la foi et curé du lieu, fonde une école cléricale. Cet établissement nommé le "petit collège" par opposition au "grand collège" de l'Argentière compte une quarantaine d'élèves au début du 19^e siècle⁵.

A Roche, dans les Monts du Forez, MM. Recorbet et Féaux, eux aussi missionnaires, installent en 1799 une petite école cléricale dans la cure et dans une maison du bourg :

*... La paroisse de Roche, très religieuse, et située dans le Massif de Pierre-sur-Haute, offrait un asile assez sûr en ces temps encore troublés...*⁶

A Marboz, en Bresse, M. Ruivet fonde une école qui est ensuite transférée à Meximieux.

A Verrières, l'abbé Périer devient le curé de la paroisse en 1803. Il vient de Firminy où il était vicaire et emmène avec lui une douzaine d'élèves qu'il installe dans le presbytère presque ruiné qui est accolé à l'église. Les débuts du "vieux collège" de Verrières sont difficiles :

*Les pensionnaires payaient dix francs par mois et étaient logée et nourris en conséquence. Leur dortoir était un grenier sous les tuiles, et ils y montaient par une échelle de meunier... Les fenêtres mal jointes n'étaient closes que par du papier, On y gelait en hiver et on y étouffait pendant l'été... A l'heure du repas chacun ne rendait à la cuisine pour avoir sa part de bouillon et rapporter le morceau de lard ou le plat de pommes de terre qui composant tout le menu du dîner. On ne nourrissait de pain noir...*⁷

³ Paul Dudon, "Fesch et les séminaires", *Etudes religieuses*, du 20 août 1903, p. 500-501.

⁴ *Petit séminaire de Saint-Jodard, origine et souvenirs*, 1795-1891, Villefranche, 1891.

⁵ C'est à Saint-Martin-en-Haut que Mgr Bazin fit ses premières études. Mgr Bazin, né à Duerne, fut vicaire général auprès de Mgr Portier, évêque de Mobile (Etats-Unis), puis en 1847, évêque de Vincennes (Etats-Unis) où il mourut en 1848.

⁶ André Leistenschneider, *l'Argentière*, Lyon 1905.

⁷ Abbé Bonjour, *Centenaire du petit séminaire de Verrières*, Montbrison, 1905

Le mobilier est d'une pauvreté extrême : *chacun étudiait où il pouvait, dans les granges, nous les arbres*⁸.

La légende dorée

De ces temps héroïques les vénérables maisons garderont un souvenir ému qui se transformera ensuite en légende dorée. Ainsi à Saint-Jodard *chaque dimanche, un peu avant le souper, les élèves se réunissent à la chapelle pour chanter Complies : c'est l'accomplissement d'un vœu fait par M. Devis (le fondateur) au moment où un incendie menaçait de dévorer le séminaire et qui s'éteignit soudain à la prière du saint supérieur*⁹.

En 1793, une sorte de béate, Antoinette Montet, née à Gumières¹⁰, aide l'abbé Périer à s'échapper des prisons de Montbrison. Plus tard, se rendant en pèlerinage à *Notre-Dame de Soubsterre* à Saint-Jean-Soleymieux, Antoinette a une vision :

*Tout à coup, au-dessus de la flèche de l'église, j'ai vu Notre-Dame, toute brillante d'éclat, mais avec une figure si bonne, que cette image ne me quittera jamais. Elle était dans une niche en treillis d'argent ; elle m'a montré de sa main, un paysage que je voyais comme je vois les champs qui s'étendent au bord du chemin. C'était le paysage de Verrières avec son grand clocher et le château du Soleillant. Alors elle m'a dit : "C'est là qu'il faut établir un séminaire, là que s'alimentera abondamment le nombre des prêtres"*¹¹. Verrières sera effectivement, pendant plus d'un siècle, un inépuisable vivier pour le grand séminaire.

A la suite de cette révélation Antoinette Montet vend tous ses biens et en remet le prix (20 000 F) au curé de Verrières pour qu'il achète le château du Soleillant où s'installe pour quelques années le séminaire...

Le temps de la réorganisation générale

Pour sa part, l'administration diocésaine ne reste pas inactive. Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon et oncle de Napoléon, attache une grande importance à la formation des prêtres. Il va structurer et développer les séminaires qui existent déjà dans son diocèse.

Le petit séminaire de Roche se dédouble en 1803 ; une partie des élèves s'installent à Saint-Galmier dans l'ancien couvent des Ursulines¹². Ils y restent peu de temps : en juillet 1804, le cardinal Fesch achète l'ancien chapitre noble des dames comtesses de l'Argentière pour y installer les séminaristes. Les locaux sont vastes, le site majestueux : l'Argentière sera un établissement modèle cher au cœur du Cardinal...

Mgr Fesch décide en 1805 de créer une hiérarchie entre les différentes maisons de son diocèse. Les élèves et brillants sont regroupés à l'Argentière, ceux qui sont plus âgés ou faibles sont relégués à Saint-Jodard pour y faire leur classe de philosophie¹³. Il espère ainsi relever notablement le niveau des études et faire en sorte *que les candidats du sanctuaire, à aucun âge n'aient à baisser la tête devant les gens du monde les plus cultivés*¹⁴.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Bulletin paroissial de Saint-Pierre*, Montbrison, n° 160, 3 décembre 1911.

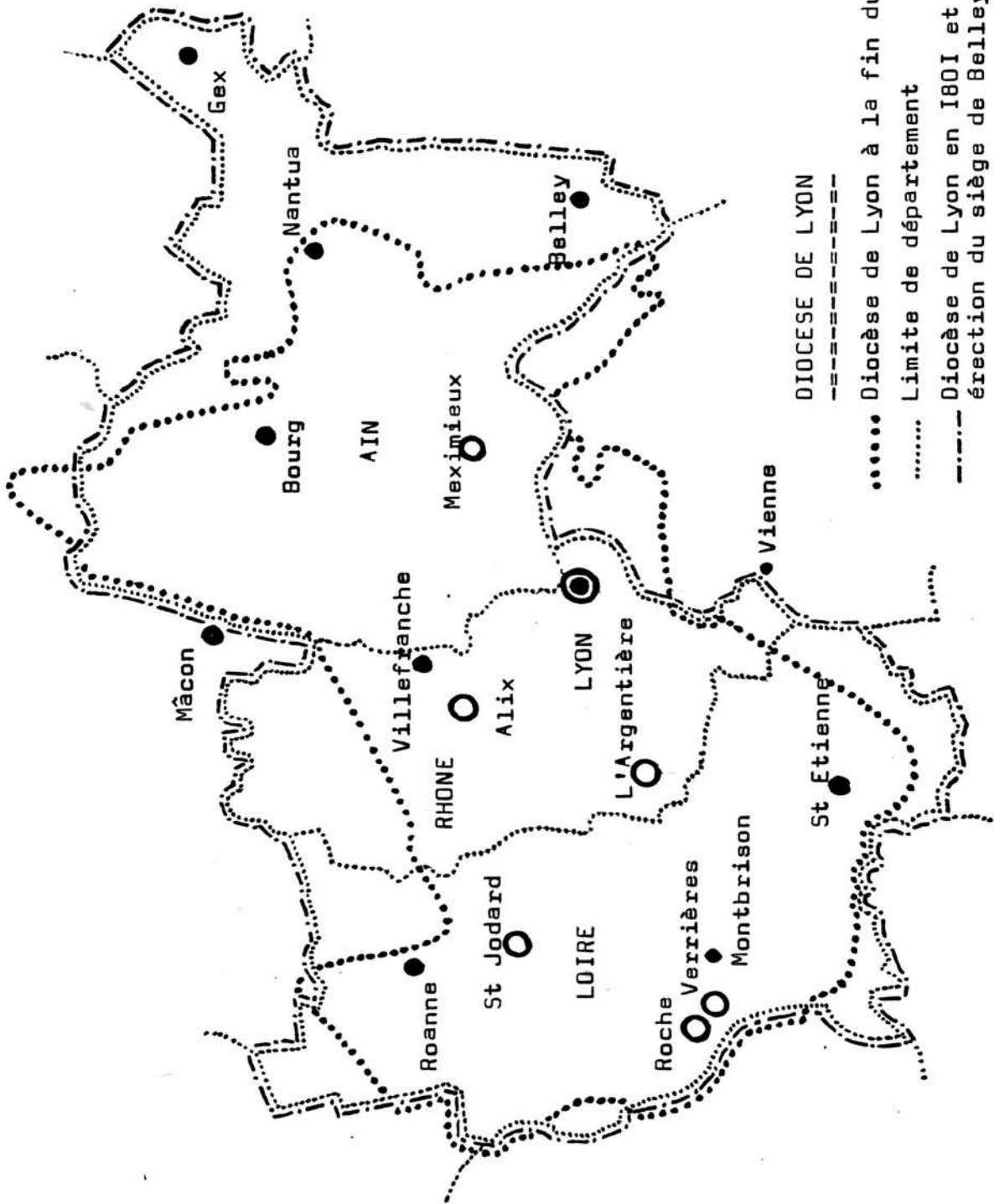
¹⁰ Antoinette Montet : Gumières, 11 août 1735, Verrières, 25 mai 1828.

¹¹ Abbé Claude Clavelloux, *La Tante, Antoinette Montet*, Lyon, 1868.

¹² Il y a, en février 1804, 136 élèves à Saint-Galmier, sous la direction de M. Recorbet, supérieur.

¹³ A. Leistenschneider, *l'Argentière*.

¹⁴ *Ibid.*



DIOCESE DE LYON

- Diocèse de Lyon à la fin du XVIIIe siècle
- Limite de département
- Diocèse de Lyon en 1801 et avant l'èrection du siège de Belley.
- Séminaires en 1812

En 1806 est fondé le petit séminaire d'Alix, en Beaujolais. Comme à l'Argentière il s'installe dans un ancien chapitre de chanoinesses.

En 1809, poursuivant une reprise en main globale, M. Bochard, vicaire général chargé des séminaires, fait une inspection inopinée des "sept grandes maisons du diocèse" : le grand séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, Saint-Jodard, Roche et Verrières dans la Loire, Alix et l'Argentière dans le Rhône et Meximieux dans l'Ain. Verrières change de supérieur, les élèves de philosophie sont tous regroupés à l'Argentière.

Malgré des tâtonnements, il est incontestable que le diocèse de Lyon a montré une grande capacité à régénérer son système de formation des clercs. Peu d'années après les secousses de la période révolutionnaire six séminaires sont nés, presque spontanément, et se sont rapidement développés.

En 1812 il y a 186 élèves à Saint-Irénée et les petits séminaires regroupent près de 1 200 élèves ce qui est considérable et donne, dans ce domaine, une place à part à Lyon.

Etablissement	nombre d'élèves
L'Argentière	332
Verrières	230
Saint-Jodard	201
Meximieux	179
Alix	130
Roche	111

La crise de 1812-1813

Une décision politique stoppe brutalement cet essor. Napoléon 1^{er} décide la suppression des petits séminaires qui sont les concurrents directs des collèges afin de laisser le monopole à l'université pour l'enseignement secondaire. Mgr Fesch obtient un délai et la fermeture effective n'intervient dans le diocèse qu'en août 1812. En solution d'attente, Verrières devient une annexe du grand séminaire et regroupe tous les étudiants de philosophie et de mathématiques ; l'Argentière, Saint-Jodard, Meximieux, Alix et Roche ferment leurs portes. C'est à cette rentrée de 1812 que Jean-Baptiste Marie Vianney, - le futur saint curé d'Ars -, se retrouve parmi les élèves les plus âgés de Verrières,

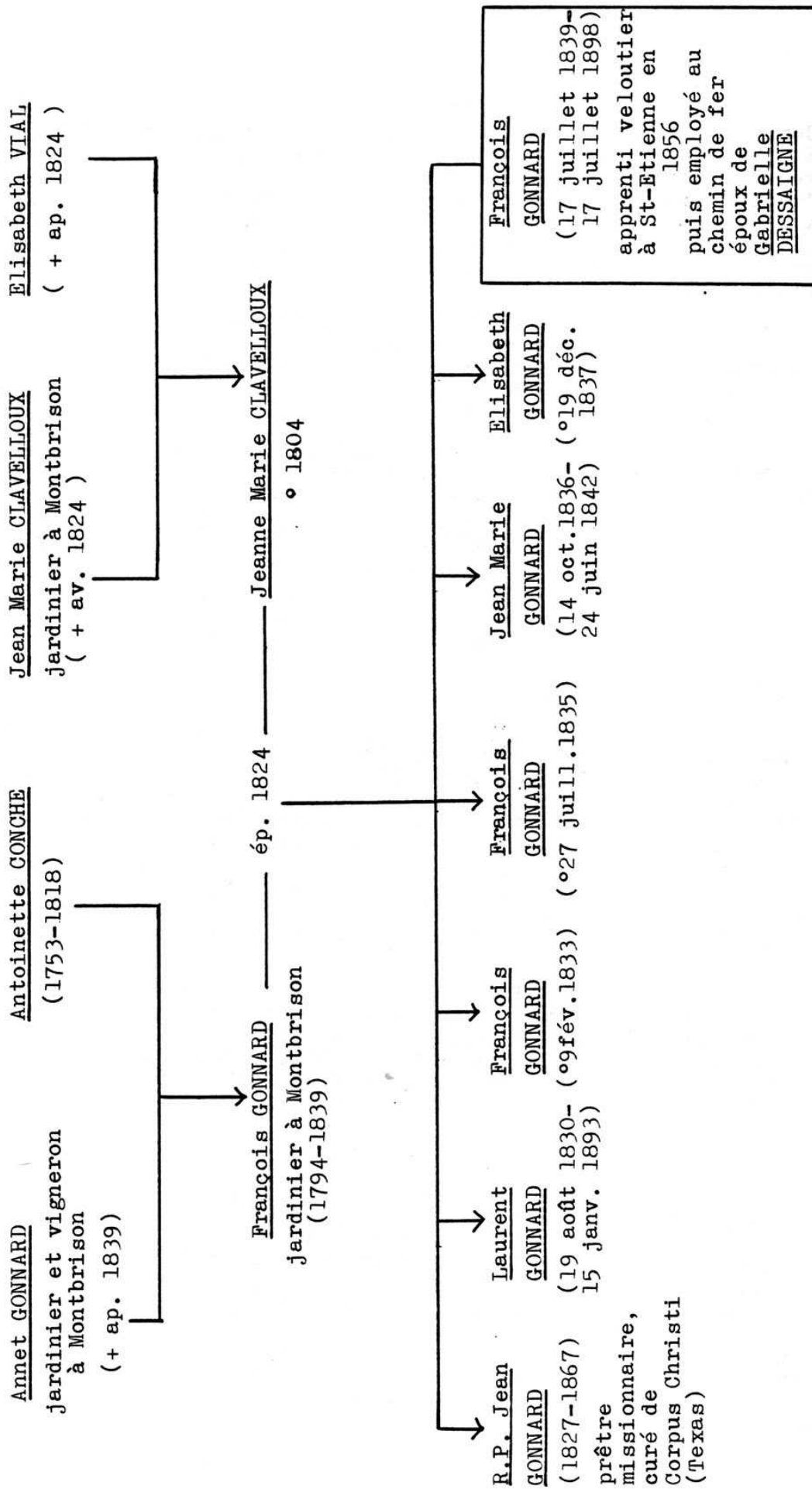
En 1814, avec la chute de Napoléon 1^{er}, tous les petits séminaires, sauf Roche, rouvrent leurs portes. En 1824, le petit séminaire de Montbrison est créé dans l'ancien grand couvent des Ursulines de la ville. Désormais la situation est pratiquement fixée : Verrières, Saint-Jodard, l'Argentière, Alix, Montbrison traverseront le siècle et seront des maisons florissantes, particulièrement avant 1870...

*

* *

Pourquoi cette réussite exceptionnelle ? Deux facteurs y ont contribué : la foi et la pratique religieuse restées vives dans le diocèse, surtout dans les monts du Forez, le Pilat et les monts du Lyonnais, et l'action personnelle du cardinal Fesch et de ses vicaires généraux.

Cette solide base de petits séminaires a permis une rapide reconstitution du clergé diocésain et aussi la formation de nombreux missionnaires ou membres d'ordres réguliers que Lyon a généreusement donnée aux cinq continents. L'exemple des diocèses du sud des Etats-Unis qui doivent tant aux prêtres foréziens et lyonnais est un témoignage de la vitalité apostolique de l'antique siège de saint Irénée.



Images de la vie quotidienne
au XIXe s. en Forez :

Le livre de comptes de François GONNARD
apprenti veloutier à St-Etienne
en 1856-1857

Les livres ou carnets de comptes sont l'une de nos sources les plus précieuses pour connaître la vie quotidienne au XIXe siècle. Peu ont été tenus par des ouvriers - dont beaucoup ne savaient pas écrire : d'où l'intérêt d'un livre de comptes tenu au jour le jour par un jeune apprenti veloutier (1), originaire de Montbrison et travaillant à St-Etienne. Il est conservé aujourd'hui par ses descendants (2).

Il a été tenu du 1er septembre 1856 au 30 août 1857 et correspond au séjour d'une année fait à St-Etienne comme apprenti veloutier. Il est tenu très soigneusement, bien écrit, sans faute d'orthographe. La comptabilité en est relativement élaborée puisque les dépenses sont réparties en rubriques définies à l'avance. Pourquoi François Gonnard a-t-il tenu ce cahier de comptes ? habitudes d'économie et de bonne gestion de son budget ? obligation de rendre compte à sa mère de l'argent qu'elle lui donnait ? Sans doute les deux raisons se complètent-elles. De toute façon l'intérêt en est évident et, derrière les chiffres, c'est toute une vie quotidienne qui apparaît.

François GONNARD, de Montbrison :

François Gonnard était né à Montbrison le 7 juillet 1839 et était fils de François Gonnard, jardinier faubourg St-Jean et de Marie Clavelloux. Il était leur septième et dernier enfant. Avant lui étaient nés cinq garçons et une fille qui avaient, à sa naissance, entre douze et deux ans. Son père était jardinier et travaillait avec son père Annet Gonnard. Le grand-père maternel de François Gonnard, Jean Marie Clavelloux, était aussi jardinier : phénomène d'endogamie bien caractéristique.

François Gonnard fut élevé par sa mère : son père mourut, en effet, trois mois seulement après sa naissance (3).

Un an à St-Etienne : le prix d'un apprentissage :

A 17 ans, François Gonnard est placé comme apprenti veloutier à St-Etienne. Pendant cette période, il fait deux séjours à Montbrison - qu'il note, puisqu'il n'a pas alors de pension à payer : du 4 au 18 octobre 1856 et du 15 au 25 mai 1857.

Il apprend son métier avec un maître ouvrier qui est responsable de son apprentissage : d'abord Jean Granger, puis M. Timérioux. Pendant les cinq premiers mois il ne touche aucun salaire. A partir du 5 février 1857, il reçoit 0,50 F par jour.

(1) Veloutier : ouvrier qualifié de l'industrie textile, spécialisé dans la fabrication des velours. L'industrie textile stéphanoise (passementerie, rubannerie, velours) employait un grand nombre d'ouvriers.

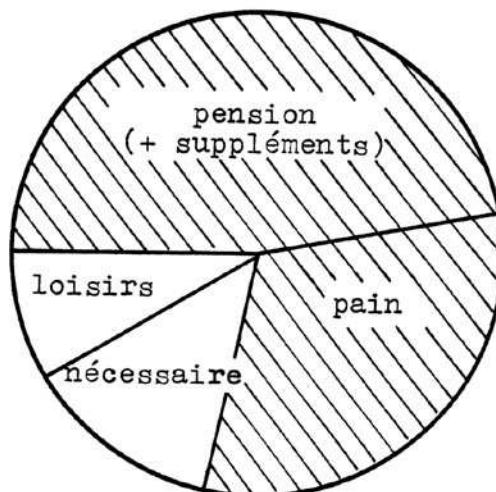
Au total, pendant la période de son apprentissage, il a touché 105 F (n'oublions pas qu'il n'est qu'apprenti). Il a dépensé, pendant cette année-là 463,55 F. Son apprentissage aura donc coûté à sa mère 358,55 F.

Répartition d'un budget.

Les comptes, répartis en quatre rubriques, se décomposent ainsi :

- pension (+ suppléments)	210,40 F
- pain	151,60 F
- nécessaire (4)	60,60 F
- loisirs	40,75 F

La répartition du budget est intéressante à observer et montre la part très importante de la nourriture dans un budget de l'époque : la pension représente 45,4 % des dépenses et le pain 32,7 % soit un total impressionnant de 78,1 % pour la nourriture. Les dépenses du "nécessaire" représentent 13,07 %, celles des loisirs 8,79 % du total.



part de l'alimentation

Le budget nourriture :

La pension est sans doute prise par François Gonnard dans une auberge, un "restaurant ouvrier" ou une "pension de famille". Elle représente 45,4 % de ses dépenses, presque la moitié du total. La pension comprend le repas de midi et du soir, sans doute aussi le petit déjeuner. Mais le pensionnaire doit fournir le pain et des suppléments

- (2) Archives de la famille Neynaud, de Montbrison, que je remercie particulièrement de m'avoir confié ce document et d'avoir permis que je l'utilise pour cette étude.
- (3) Tous ces renseignements sont tirés des archives de l'état civil de Montbrison. Cf. arbre généalogique p. 12.
- (4) dépenses : objets nécessaires (chaussures, coiffeur, dentiste, papier à lettre, etc)

éventuels, tel le fromage. Est-il logé ? C'est ce que nous n'avons pu déterminer. Sans doute, oui puisqu'aucune dépense de location n'apparaît : à moins que François Gonnard n'ait été hébergé par un membre de sa famille habitant à St-Etienne.

François Gonnard paie un prix de pension de 15 F par mois, mais le vin n'est pas compris dans le prix de la nourriture. A partir de janvier 1857, le prix passe à 18 F par mois mais, avec un forfait - inclus dans le prix de la pension - de 10 litres de vin par mois, le surplus éventuel de boisson étant payé en supplément.

Comme le prix de pension ne comporte ni le pain, ni le fromage, on peut penser que le repas servi se composait surtout de ce que nous appellerions aujourd'hui un "plat du jour"...

"Gagner son pain".

On voit combien la nourriture restait à base de pain puisque celui-ci représente 32,7 % des dépenses annuelles. Le prix du pain est alors de 0,25 F la livre.

La consommation quotidienne de François Gonnard est d'environ un kilogramme de pain par jour. On jugera de l'évolution qui s'est faite depuis 1856 en sachant qu'aujourd'hui la consommation moyenne du Français est de 140 g de pain par jour (5). Le pain n'est pas acheté tous les jours : François Gonnard l'achète tous les 3 ou 4 jours par 6, 8 ou 9 livres à la fois. Les tourtes de pain devaient alors être mises de côté à la "pension" pour être consommées aux différents repas ou pour tremper la soupe.

Un supplément : le fromage.

Le fromage n'était pas, on l'a dit, compris dans le prix du repas de la pension. François Gonnard en achète relativement peu. Sa dépense annuelle est de 8,95 F. Il achète alors une fourme ou une demi-fourme : tradition régionale oblige. La demi-fourme coûte 0,60 F.

Le vin : sobriété d'un apprenti.

François Gonnard note scrupuleusement les litres de vin achetés et consommés dans le cadre du prix de pension : renseignements particulièrement intéressants qui nous permettent de mesurer sa consommation. Pendant les 3 premiers mois de son apprentissage à St-Etienne, il achète le vin en supplément au prix de 0,60 F le litre ; puis celui-ci est compris dans la pension. De plus, pendant l'année, on lui livre de Montbrison, 45 litres de vin : il ne le note pas en dépenses. C'est sans doute sa mère qui le lui fait livrer gratuitement, peut-être dans une "demi-pièce".

Au total notre apprenti veloutier a consommé 153 litres de vin dans son année. Compte tenu d'une absence de 25 jours passés à Montbrison, cela fait une moyenne de 0,45 l par jour, à peine un demi-litre. Sobriété assez exemplaire dans une ville où l'alcoolisme est un véritable fléau social.

"Gâteries"

François Gonnard s'offre de temps en temps quelques "gâteries" supplémentaires qui améliorent l'ordinaire et satisfont la gourmandise : un cornet de châtaignes (0,15 F), des oranges que l'on achète à l'unité ou par deux (0,10 F pièce). A l'époque de Noël, il achète pour 0,20 F de papillotes ou une livre de figues (0,35 F), de la pâte de guimauve, une livre de caramel...

Distractions.

Certaines des dépenses recensées dans le cahier de dépenses nous donnent de précieux renseignements sur les distractions dans le monde ouvrier du siècle dernier. Le soir, à l'auberge, on joue aux cartes (parfois pour de l'argent ; mais rarement : les "pertes" sont seulement de 0,70 F...) ou au billard (0,60 F la partie). On boit en même temps une chopine de vin blanc (0,70 F) ou une "goutte" (0,40 F), en fumant un cigare (5 centimes pièce), ce qui doit donner à notre apprenti l'impression d'être un "homme".

Les distractions sont variées : on se rend plusieurs fois au "guignol de Lyon" (0,40 F), au "jeu de fusil" (0,10 F) ou à la "comédie magique" (0,15 F) (S'agit-il d'une projection de lanterne magique ?).

Lectures d'un apprenti.

Nous avons dit que l'apprenti veloutier F. Gonnard possédait une bonne instruction. Il lit ; il achète des livres : 16 dans l'année, plus d'un par mois. Ce qui est intéressant, c'est qu'il en a noté les titres : quelques romans populaires mais aussi - c'est encore un jeune garçon - deux recueils de Contes de Fées et les Oeuvres de Berquin (6). Mais on note aussi des achats beaucoup plus littéraires : les Fables de la Fontaine et l'Emile de Jean-Jacques Rousseau ainsi qu'une Histoire de Guillaume Tell. F. Gonnard achète aussi un exemplaire de l'Evangile, une Explication des Evangiles et le Livre des Archiconfréries. Rien d'étonnant : il appartient à une famille particulièrement pieuse ; son frère aîné, Jean Gonnard, qui a douze ans de plus que lui, était devenu prêtre et était parti comme missionnaire au Texas où il exerçait son apostolat à Corpus Christi (7). On trouve aussi dans ses achats un Almanach et un Recueil de chansons.

Le coiffeur et le dentiste.

François Gonnard a regroupé une partie de ses dépenses sous la rubrique "nécessaire" : là aussi se révèle, de façon particulièrement intéressante, la vie quotidienne au XIXe siècle. Par exemple, il va deux fois dans l'année chez le coiffeur (0,15 F la coupe) : ce qui veut dire qu'il porte les cheveux longs ou, qu'entre deux coupes, un camarade lui coupe les cheveux...

Lorsqu'on a mal aux dents, il n'est pas question, alors, de se faire soigner une carie (saurait-on le faire ?). On va alors se faire "tirer une dent" (8). Cela arrive deux fois à F. Gonnard et lui coûte chaque fois 1,50 F : c'est cher (3 jours de salaire de l'apprenti).

Peu d'achats de vêtements : on peut supposer que sa mère lui fait encore ses vêtements. Il achète - pour le travail - deux paires de sabots (1,50 F et 1,70 F la paire) ainsi qu'une paire de pantoufles (2 F) et une casquette (1,55 F) : nous commençons ainsi à imaginer sa silhouette...

(5) L'Etat de la France et de ses habitants, sous la direction de J.Y. Potel (Ed. La Découverte, 1985), p. 191.

(6) Arnaud Berquin (1747-1794), auteur de contes pour enfants et de récits célébrant les vertus familiales.

(7) Cf. l'étude (à paraître), dans un numéro hors-série de Village de Forez : Evêques et prêtres foréziens aux Etats-Unis. Détail curieux : à la suite des dépenses notées en 1856-1857, François Gonnard a recopié sur le même cahier, plusieurs lettres de son frère aîné missionnaire au Texas.

(8) "Tirer une dent" : arracher une dent.

Intéressant document, intéressante découverte que celle de ce livre de comptes. Il montre ce que coûte à une famille la mise en apprentissage d'un de ses garçons lorsque celle-ci ne peut se faire dans la ville même où l'on réside, quel est le coût de la vie à cette époque, quel est le budget d'un apprenti stéphanois, son alimentation, ses distractions, sa vie quotidienne. Derrière les dépenses notées avec application, ressuscite ainsi la vie oubliée des hommes du siècle passé (9).

Claude LATTA

(9) François Gonnard n'est pas resté toute sa vie ouvrier veloutier. Il est devenu ensuite employé de chemin de fer, ce qui a peut-être été un moyen de revenir à Montbrison où la voie ferrée arrive en 1866. François Gonnard est mort à Montbrison le 17 juillet 1898, âgé de 59 ans.

Chandieu au XVIIIe :

LA VIE - LA FISCALITE (III)

La lecture des minutes notariales relatives aux gens de notre paroisse nous a permis d'avoir une approche intéressante de la vie de ceux-ci au XVIIIe siècle. Dans les n° 30 et 34 de Village de Forez nous vous avons fait part de certains aspects essentiels de la fiscalité chez nous. Bien sûr il reste beaucoup à dire sur ce sujet, mais peut-être n'avons nous pas les données suffisantes pour aller plus avant, avec science et efficacité. Ayant éprouvé une réelle satisfaction à recueillir une foule de détails particuliers, qui nous ont aidé à imaginer quelle pouvait être la vie quotidienne des gens simples de notre terroir, nous pensons qu'il ne serait cependant pas sans intérêt de placer dans cet article les quelques suppléments dont nous disposons, relatifs à ce sujet. Paraissant originaux, même si parfois ils débordent le cadre habituel du XVIIIe siècle, époque favorite de nos recherches, peut-être compléteront-ils à suffisance notre désir de savoir et connaître "le cadre de vie" des anciens. Loin de nous la pensée d'épuiser entièrement la liste de tous les "droits et redevances" qui étaient alors dus, entendu que certaines différences existaient, d'une paroisse à l'autre, au sein d'une même division administrative, qu'elle soit province, généralité ou intendance.

&&&

Les charges fiscales dues au roi n'étaient qu'une partie de ce que les gens payaient périodiquement. A côté de la grande taille ou taille baptisée, vingtièmes, capitation et autres subsidiaires (en 1761, le collecteur paroissial étant Jean Ollagnier (1), les assujettis payèrent 5636 livres 5 sols 13 deniers soit environ 4811 livres de grande taille et 824 livres de vingtièmes ; en 1702, ils avaient acquitté 1263 livres ; pour Pierre Ollagnier, scieur de long de Chavanette, neveu mineur d'Antoine Pommet : 45 livres en 1784 pour les mêmes charges plus les corvées) vigneron, laboureurs, grangers et journaliers devaient éprouver le sentiment de devoir sans cesse à quelqu'un quelques pièces durement gagnées même si le contenu de leur bourse n'était pas souvent à même de leur garantir une vie domestique acceptable. Nombreux étaient les actes quotidiens qui entraînaient une "obligation" qu'elle soit à verser en espèces ou en nature.

Notre église, comme chacun sait, s'enorgueillit d'abriter le tombeau de Noble Jean Ollagnier, conseiller du Roi, Président du grenier à sel (2) de Montbrison au XVIIe siècle, dont les ancêtres, possesseurs aux siècles précédents d'une maison forte au village de Chavanette, paroisse de Chandieu, étaient "sieurs de la Grange et autres lieux". "Grenier à sel" : voilà que nous pensons "gabelle" et qu'évidemment comme dans la plus grande partie du royaume, chez nous, on acquittait cet impôt sur le sel, d'ailleurs fort impopulaire, dû au roi, seul vendeur de ce produit "qui le gardait en ses greniers" et cela depuis Saint Louis. Ce monopole absolu était protégé des infractions par une

(1) Plusieurs familles de ce nom à Champdieu.

(2) Comme le sera M. François Pierre Boussard d'Hauteroche au XVIIIe.

répression très sévère. Chaque foyer se devait d'en acheter une certaine quantité fixée par ordonnance, distinction faite du "sel de cuisine" et du "sel de salage". Quelle charge cela pouvait-il représenter pour le manant de Chandieu ? Peu de renseignements très précis, sauf la feuille de gabelle du 26 juin 1768 pour Jean Ollagnier sans indication de prix mais avec la menace d'une amende de 100 livres et un relevé des sommes payées par "l'hôpital des pauvres" des années 1708-1709 qui montre que la somme consacrée à cet usage se trouve être sensiblement égale au tiers de celle attribuée à l'achat de la viande de boucherie destinée aux 10 pensionnaires, aux valets, servantes et Monsieur le Recteur, soit 158 livres 10 sols pour le sel et 463 livres 12 sols 6 deniers pour la viande (l porc gras valait 23 livres 14 sols, 1 vache 32 livres 15 sols, le boulanger fit le pain pour l'année pour 15 livres 7 sols de façon).

&&&

Pour Chandieu, terre d'Eglise, les droits seigneuriaux vont au seigneur prieur qui reçoit aussi les droits ecclésiastiques habituels et rares sont les fonds sans charges (3). Souvent nous les connaissons mieux par les baux consentis aux collecteurs des paroisses voisines, par lui-même ou son représentant (les gens de chez nous se libéraient en versant directement leur "écot"). Certes le prieuré ayant vu son importance décroître au fil des siècles ne reçoit-il plus autant de la part d'aussi nombreuses paroisses, encore lui reste-t-il ceux établis dans dix-sept d'entre elles de cette époque, pour 447 articles inscrits aux terriers en 1780.

- "Cens et servis" impôts dus au seigneur pour les terres et biens (un peu comme une location, une rente, "la censée") mis en culture et dont on s'acquitte chaque année en argent, parfois en nature. S'ils étaient relativement faibles pour les prés, terres et bois, "il n'en allait pas de même pour les vignes dont le régime spécial est singulièrement lourd, imposé dès le XIIIe et concernait au premier chef les gens de chez nous. Le sol propre à la vigne, qui se vendait deux ou trois fois plus cher la journalée, supportait trois catégories de redevances seigneuriales :

- 1/ cens et servis
- 2/ tâche ou quart des fruits
- 3/ une liberté ou taxe de remplacement pour l'affranchissement du ban des vendanges" (4).

Enfin n'oublions pas les aydes sur le vin ou droits d'entrée dans une ville ou village et de débit, ceux-ci dus au roi.

- Droits de "lods et mylods" droits payés lors de la vente ou héritage des fonds (pour mutation et enregistrement) ; en 1777 cela représentait 500 livres reçues par le prieuré.

Quelques exemples :

Abenevis pour Messire le Prieur de Chandieu contre Marc Monier tisseur de toille du 23-4-1718.

"...pour un jardin situé dans les fossés du château, contenant 2 coupes, joignant au jardin des enfants de Gabriel de Laplasse de soir, la place commune de matin et bize, les murailles du château de vent..."

(3) biens dits "allodiaux".

(4) Abbé Epinat, Bulletin de la Diana, t. 28-29.

moyennant le cens et servis annuel et perpétuel de 5 sols, avec seigneurie, lods, rentes, insinuation et reconnaissance quand elles écherront à payer au sieur Colomb sous-prieur la somme de 30 livres pour une fois, dont il le quitte, cens et servis seront payés à la Toussaint et les lods quand ils écherront..."

Minière notaire royal

Abenevis pour une prise d'eau consentie par le prieur contre l'hôpital des pauvres de Chandieu du 9-10-1761.

"... Moyennant redevance annuelle et perpétuelle de 6 deniers pour cens et servis payable chaque année au jour de fête de la Toussaint et avec myloads payables tout les trente ans audit prieuré par ledit hôpital à raison du 12e denier de la valeur desdittes quatre cartonnées de prés, lequel miload écherra de ce jourd'huy en trente années et ainsy continuera de trente en trente années... et seront payés aux sieurs supérieurs et directeurs ou à leur représentant au prieuré de Chandieu ou à ceux qui leur succéderont ou qui d'eux auront pouvoir, le tout néantmoins sauf le droit d'entrée et sans préjudice audit prieuré d'autre droit de directe qu'ils pourront avoir sur ledit tenement de Malavaure, ainsy convenu entre lesdittes parties les qualités qui ont le tout exécuter et qui ont déclaré que laditte prise d'eau peut améliorer ledit pré et rendre annuellement de velleur d'environ deux livres huit sols de plus qu'il n'a jamais rendu... fait et passé à Montbrison étude de Maître Bernard notaire royal..."

Pascal N. R. Demont maire Jean Barry

Procuration pour Jean Didier.

"Pardevant le Conseiller du Roy notaire à Lyon soussigné fut présent Messire Pierre Guillaume Petit, prêtre de Saint Sulpice, Directeur du Séminaire de Saint Irénée de cette ville où il demeure paroisse Saint Pierre, prébandier de la prébande de la Hache fondée dans la paroisse de Champdieu en Forest, lequel a fait et constitué pour son procureur général et spécial Messire Jean Didier prêtre et aussi curé de la paroisse de Champdieu y résidant. Il lui donne pouvoir pour exiger et recevoir les cens, servis, pensions, lods, milods échus et à échoir et autres droits attachés à la prébande et à poursuivre et faire contraindre jusqu'à jugement définitif tous ceux qu'il jugera à propos. Fait et passé à Lyon en l'étude le 29-12-1784."

Fromental N. R.

- les novales ou droits à payer par celui qui défrichait une terre (droits d'essartage ou d'essarts), un seul règlement.

. droits d'essarts de 11 sols payés au village de la Vialette d'Essertines en 1718. Dumont N. R.

. droits payés par Antoine Grange en 1709 pour une parcelle à Puyrochon de Champdieu.

. droits payés par Jean Griot de Chavanette en 1709.

. droits payés par Claude Passel pour 3 cartonnées défrichées en 1766 ; Claude Passel est laboureur du village de la Sablière.

- la dîme ou dixme, impôt prélevé par l'Eglise, dû au prieuré, pour le service du culte, l'entretien des prêtres et qui, initialement, comportait une partie réservée au rôle hospitalier et aux secours aux pauvres que les gens d'Eglise reconnaissaient être en devoir d'assumer. La dîme s'établissait sur toutes les terres quels qu'en soient les possesseurs et cherchait à recueillir le dixième des récoltes.

. Ferme de la dixme d'Essertines basses pour 6 années au prix de 8 bichets de saigle par an passée par Messire le Prieur de Chandieu à Jacques Mollin et sa femme du 8-4-1733.

"George de la Coste prêtre au séminaire de St-Irénée pour le prieur... a donné à ferme pour 6 prises de fruits au 1er janvier à Jacques Mollin meunier d'Essertines basses et à Claudine Epinat sa femme... la dixme qui est due sur tous les grains et chanvres qui se lève et perçoit aud. village d'Essertines basses ainsy et de la même manière que lesdits prieurs... en vertu du bail du 31-5-1727 pardevant Goyet N. R. pour 8 bichets bled saigle, mesure de Chandieu, portables au château dudit Chandieu au jour de la Toussaint... à Montbrison..."

Franchet N. R.

. "J'ai reçu de Jean Pomet père la somme de 8 livres 8 sols pour six quarantièmes et trois quarts d'asnée de vin et trois quarts de bichet de bled seigle qui le conforment dans l'abonnement de dîme payée pour le prieuré de Chandieu année 1789".

Pugnet N. R.

En 1777, l'ensemble de la "dixmerie" du prieuré rapportait pour les grains 100 sestiers de bled seigle et 10 sestiers de froment (5), pour le vin 180 asnées (6) et pour le droit de charnage (ci-dessous) 60 livres environ.

- droit de charnage. Il se levait sur le menu bétail comme les agneaux et les pourceaux...

. Ferme des dixmes de la paroisse d'Essertines hautes 512 livres 2 paires de poulets et 2 agneaux pour le prieur de Chandieu passée par Philippe Vial et Philippe Claveloux du 6-2-1734.

"... neuf années de prises de fruits au 1er janvier dernier, jusqu'en 1742, à Philippe Vial laboureur au bourg et Philippe Claveloux laboureur des Faux... dixmes des grains et droits de charnage sur la paroisse d'Essertines sauf Essertines basses, Chazelle, Foris et des grains de Fonds Perdrix et des Brosses et du charnage dû par le granger du sieur Plasson... pour 512 livres par an en deux termes égaux, l'un au 1er avril l'autre au 25 juin, et deux poulets et 2 agneaux, sans espérance de diminution de prix sous présence de grêle, gelée et autres accidents qui pourraient survenir... à Montbrison..."

Franchet N. R.

. "Benôit Charles prestre économe du prieuré de Chandieu... pour 6 ans la dixme de tous grains qui se recueille sur Chazelles (d'Essertines)... pour 80 bichets de bled seigle, mesure de Chandieu, levés sur les habitants dudit lieu... à la Saint Martin, et la dixme de charnage sur les animaux naissants dans les maisons des habitants dudit village de Chazelles, qui est dûe aux prieurs de Chandieu. Il en sera lui-même exempté (ledit Claude Mosnier laboureur "collecteur") en donnant au prieuré chaque année un agneau gras de lait... du 4-5-1743."

Franchet N. R.

- banalités et corvées. Les droits de celles-ci ont été peu à peu rachetés et sont beaucoup moins importants à Chandieu. On n'utilise guère que les pressoirs du prieuré ; fours et moulins sont entre les mains de particuliers, boulangers et meuniers qui ont payé le droit d'exercer leur métier (Barthelémy Gorand, Antoine Duché, Gilbert Palmier

(5) environ 26,4 tonnes de seigle et 2,7 tonnes de froment.

(6) environ 16 700 litres.

par exemple pour les boulangers, Antoine Gérossier ou Pierre Goure pour les meuniers). Les pressoirs banaux ne rapportent guère qu'une soixantaine de livres au XVIIIe siècle.

Notons enfin le plus ancien impôt spécifique à Champdieu et dont tout nous porte à penser qu'à cette époque il était tombé en désuétude : le droit d'omase (7) dû au prieur, nommé encore "droit à la 4 ième poche". En effet, nos prieurs recevaient lors de l'abattage d'un ruminant une des quatre poches composant l'estomac de celui-ci, vraisemblablement s'agissait-il de la caillette fort utile pour le lait et pour la confection d'un plat cuisiné.

- leyde ou droit sur les denrées vendues, levé pour la foire de la Saint-Sébastien "mérite à peine d'entrer en ligne de compte" pour 1777.

Ne perdons pas de vue que de nombreuses parcelles à Champdieu étaient grevées de rentes à payer dues à tel ou tel individu, ou par des fondations ou commissions de messes établies partestament suivant la volonté du testateur.

Nous compléterons ce tableau, assez sombre, en revenant sur "l'enfant chéri" du pays à cette époque : le vin. Voici cités en partie deux documents relatifs aux aydes dus au roi.

. Association en la ferme du vin de Champdieu de 1654.

"... Estably en personne Benoist Lafont laboureur de Chandieu de son gré associé pour le vin (8), moitié Jeanne Crespel veuve de Jacques Jouiard hôte dudit Chandieu et Mathieu Vial dudit lieu présent et acceptant en la ferme des droits d'aydes et autres cens du vin quy se vendra et se débitera audit lieu à luy passer par Michel Dumont et ce pour le temps et terme de 4 années 6 mois commençant pour le premier du présent et finissant au dernier juin de l'année 1658, moyennant la somme de 7 vings livres (140 livres) pour chacun et quy est 70 livres pour lesdits Crespel et Vial et 200 et 50 fag ts de boys chaisne, laquelle somme de 70 livres lesdits Vial et Crespel tout deux ensemble et un seul pour le tout sans division ny discussion promettent payer audit Dumont et à Messire Claude Tivaud receveur desdittes aydes de quartier en quartier chacune année en la forme de laditte ferme... le tout à peine despens par promesse feront obligation en personne et biens... fait à Montbrison avant midy le 24-6-1654 en présence de Messire Claude Pommet notaire royal en laditte ville et Jean Guillot qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis et sommés."

Pommet Guillot Chassin N. R.

. Ferme des droits d'entrée du vin de Montbrison pour Claude Parrossel et Blaize Soleyzel passée par Messire Rouzat du 15-2-1654.

"Messire Pierre Louys Rouzat capitaine chastelain de Chastelneuf procureur de Messire Claude Girard directeur des aydes en l'élection de Forest de son gré a assancé et assance... à Claude Parrossel maître bolanger et Blaize Soleyzel pastissier et hostes de laditte ville présents et acceptant les droits d'entrée du vin... quy règle à 5 sols pour muid et autres mêmes droits joints audits droits d'entrée, la

(7) Cité par Sonyer du Lac p.193, "Terriers de Chandieu".

(8) Benoist Lafont était l'époux de Michelle Mallon, elle-même fille d'Antoine Mallon et Anne Ollagnier.

présente forme faite pour le temps et terme de 4 années 6 mois...
moyennant la somme de 100 livres tournois pour chacun an..."

Challaye N. R.

&&&

Faisait-il meilleur vivre, chez nous, à Champdieu, terre d'Eglise
qu'ailleurs ?

&&&

Ces quelques compléments sur la fiscalité au XVIIIe siècle
laissent dans l'ombre bien des difficultés qui ont perduré jusqu'à
la veille de la Révolution. Sans unité véritable sur l'ensemble du
territoire qui constituait la France, la multiplicité des charges qui
pesaient sur chacun dans le peuple devenant, peu à peu, moins suppor-
tables, explique le ton adopté lors des requêtes établies par les non
privilegiés à la fin de l'Ancien Régime. Les essais de réforme vien-
dront trop tardivement.

Repliée sur elle-même, la petite communauté de Champdieu, sera
malgré tout peu à peu pénétré par les tendances nouvelles et devra
s'adapter aux transformations qui s'établiront dans les dernières
années du siècle. Ceux qui désormais furent des citoyens cultivateurs
et non plus des manants, laboureurs, grangers, ou journaliers, mirent
certainement leur espoir en une fiscalité moins pesante, à leurs yeux
plus cohérente et surtout plus juste.

Jean Guillot - Georgette Simonet

Bibliographie forézienne

Le Bicentenaire de la Révolution française est l'occasion de nouvelles publications :

René Berchoud : La Révolution à Néronde et dans les Monts du Matin, tome I (Mizérieux, éd. Claude Bussy Promotion, 1988).

Cet ouvrage étudie la Révolution dans la partie orientale du Forez. Son intérêt va bien au delà d'un titre qui est un peu restrictif. C'est toute l'histoire du Forez qui est concernée. Il s'agit d'une étude de première main, appuyée sur des bases solides (archives inédites), qui appréhende les événements d'une façon neuve et intéressante.

Bruno Benoît et Roland Saussac : Guide historique de la Révolution à Lyon (1789-1799) (Lyon, éd. de Trévoux, 1988). Une bonne mise au point, accompagnée d'une chronologie et d'un répertoire biographique. L'insurrection fédéraliste de Lyon a eu de telles répercussions en Forez qu'il s'agit là d'un ouvrage indispensable.

Francisque Ferret : Vente des biens nationaux dans l'arrondissement de Montbrison en 1791 (La Diana, 1988). F. Ferret, vice-président de la Diana, a recueilli dans cet ouvrage le texte des articles parus dans les n° 6, 7 et 8 du tome L du bulletin de la Diana. Il s'agit d'une étude complète et précise, puisée aux meilleures sources et qui fait le point sur une question qui fut au coeur du débat politique pendant un demi-siècle. L'étude est à la fois synthétique et analytique. On y trouvera des renseignements par communes qui seront bien utiles aux chercheurs locaux.

Citons aussi :

- . un ouvrage paru en 1987, mais dont nous n'avons pas rendu compte :

L.J. Kilbourne et Marcel Vitte : Grands notables du Premier Empire. Tome 16 (Loire et Saône-et-Loire). (Paris, CNRS, 1987). Ce répertoire des "grands notables" est fort intéressant : on y trouve des renseignements au point de vue de la fortune, des opinions, de la carrière de plus de 50 notables foréziens. L. Kilbourne, qui a établi les notices biographiques des Foréziens, est un historien américain qui est venu à Montbrison et à la Diana en septembre dernier.

- . une biographie qui vient de paraître :

Pierre Antoine Perrod : Jules Favre, avocat de la liberté (Lyon, La Manufacture, 1988). Jules Favre (1809-1880) a été une grande figure du mouvement républicain au XIXe siècle. Il trouve son biographe en la personne du bâtonnier Perrod, de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages historiques et qui a pu consulter les archives familiales de l'arrière-petite fille de Jules Favre. L'ouvrage cite de nombreux textes qui étaient inaccessibles. Le chapitre consacré au "procès des accusés d'avril" intéressera particulièrement les Foréziens puisque Jules Favre fut le défenseur d'Eugène Baune, né à Montbrison et dont une des places de la ville porte le nom. E. Baune avait été le président de la section lyonnaise de la "Société des Droits de l'Homme" qui fut à l'origine de la seconde révolte des canuts en 1834.

Claude LATTA